



الصيدوق الوطني للتقاعد
Caisse Nationale des Retraites

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
Caisse Nationale des Retraites
Direction Générale



الصيدوق الوطني للتقاعد
Caisse Nationale des Retraites

Mise en Demeure
Non finalisation des procédures de signature du projet
de marché relatif à l'acquisition de licence informatique
LOT N°08 et LOT N°10

La Direction Générale de la Caisse Nationale des Retraites ;

- Vu la loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, fixant les règles générales applicables aux marchés publics ;
- Vu la circulaire ministérielle n°001 du 05 Avril 2016 portant dispositif de contrôle des marchés conclus par les organismes sous tutelle du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;
- Vu le cahier des charges n°03/2025 portant « **ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE** », visé en date du 27 août 2025 ;
- Vu la décision n°03/2026 daté du 26 janvier 2026 portant visa du projet de marché relatif à « l'acquisition de matériel informatique », lot n°08 : ordinateurs et écrans et lot n°10 : switch 48 ports attribué à l'entreprise **SARL COMPUTER DATA SYSTEMS INFORMATIQUE** ;
- Vu le non-respect par l'entreprise de son engagement de se présenter pour la finalisation des procédures de signature du marché, ayant entraîné un retard dans le lancement des prestations objet du marché.

La Direction Générale de la Caisse Nationale des Retraites, sise au 34, Rue Hassane Benâmane Bir Mourad Rais, Alger , adresse à l'entreprise SARL COMPUTER DATA SYSTEMS INFORMATIQUE en sa qualité de soumissionnaire attributaire du marché portant sur « acquisition de matériel informatique lot N°08 : ordinateurs et écrans , et LOT N°10 : switch 48 ports » dont le siège sis rue Mohamed Boubezari, Jijel, la présente mise en demeure à l'effet de se présenter au siège de la Direction Générale de la Caisse Nationale des Retraites sous huitaine (08) jours à compter de la date de sa publication afin de finaliser les procédures de signature du marché susmentionné.

Faute de quoi les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées à votre rencontre